

Nanterre, Le 3 juin 2016

Monsieur le président du Comité Technique,

Le Comité Technique doit être dans l'établissement l'outil privilégié du dialogue social.

Son fonctionnement obéit à des règles qui sont consignées dans le règlement intérieur et qui permettent d'assurer la mise en place des conditions favorables au dialogue social.

Les représentants du personnel ne vous feront pas l'injure de vous renvoyer à la lecture du règlement intérieur mais force est de constater qu'au SPIP des Hauts de Seine, ces règles ne sont pas respectées.

Les convocations, l'ordre du jour et les documents de travail que vous deviez monsieur le président nous adresser trois semaines avant la tenue de ce Comité Technique ne nous sont pas parvenus. ont ils été envoyés ?

Nous savons par des bruits de couloir que c'est notamment la question de la réorganisation du SPIP et plus précisément l'avenir du pôle aménagement de peine qui doit être débattue aujourd'hui.

Où sont les documents de travail qui doivent nécessairement étayer un tel chantier ?

La prise en compte sincère des difficultés que rencontrent les personnels du SPIP exige que des propositions concrètes soient présentées au personnel et à ses représentants, préalable indispensable à leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Nous déplorons ici que vous ne vous donniez pas les moyens de réorganiser le service et par là même de soulager la souffrance de collègues qui ne cessent depuis un an d'exprimer leur souffrance au travail. Les plaintes du personnel ne trouvent aucun écho auprès de la direction et les agents sont abandonnés à leur sort et croulent, tels les collègues du Pôle TIG sous la charge de travail.

Nous constatons dans le même temps que les objectifs que vous nous assignez comme prioritaires sans considération aucune pour les personnels ou leurs représentants sont mis en œuvre à coup de notes de service autoritaires, du jour au lendemain et sans concertation préalable. Ces notes sont la marque même du mépris que vous manifestez pour le dialogue social. Nous parlons ici du Plan de Lutte Anti Terroriste qui reste parfaitement opaque à nos yeux et des avantages que votre note du 16 mars 2016, laissée dans l'ombre lors de notre réunion du 8 mars 2016, octroie à deux des trois CPIP concernés.

Au plan national, les personnels d'insertion et de probation sont mobilisés depuis plusieurs mois. Ils revendiquent l'ouverture de négociations statutaires, la mise à niveau du dispositif indemnitaire, la continuité du renfort en ressources humaines dans les SPIP et le respect des engagements pris par l'administration sur l'arrêt de la pré-affectation et la retraite des ASS.

Ces revendications vous le savez sont parfaitement légitimes, elles traduisent notre lutte en faveur d'un service public qui soit à la hauteur des missions qui lui incombent. Dans ce contexte, loin de nous entendre ou de manifester votre solidarité, vous nous menacez dans votre note du 20 mai 2016 de sanctions disciplinaires.

Pour toutes ces raisons, il est clair pour les représentants du personnel que vous vous montrez parfaitement sourd aux difficultés que rencontrent les agents du SPIP des Hauts de Seine, les conditions nécessaires à l'établissement d'un dialogue constructif entre les personnels et l'administration n'étant, par conséquent pas réunies, nous décidons unanimement de boycotter ce comité Technique.

Syndicat CGT des Personnels du SPIP des Hauts de Seine
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine
3, avenue du Général Gallieni 92023 NANTERRE cedex
Contact : cgtp-92@hotmail.com / snepap@free.fr